

Centre de santé et de services sociaux
du Nord de Lanaudière

Affilié à



Guide d'accueil de l'utilisateur

Séjour en soins
de courte durée physiques



Table des matières

<i>Mot de bienvenue</i>	3
<i>CSSS en bref</i>	4
Code d'éthique	4
Enseignement et stages	4
Sondage de satisfaction	4
<i>Admission</i>	5
Carte d'assurance maladie et d'hôpital	5
Assignation d'une chambre et frais de séjour	5
Médicaments	7
Effets personnels et objets de valeur	7
<i>Séjour</i>	8
Heures des repas	8
Bouger pour mieux se rétablir	8
Service des soins spirituels	9
Service des loisirs	9
Sécurité au centre hospitalier	9
<i>Usagers et visiteurs</i>	10
Prévention des infections	10
Interdiction de fumer	10
Stationnement	11
Horaire des visites	11

<i>Services à votre disposition</i>	<i>12</i>
Location d'un écran multimédia	12
Guichet automatique	12
Machines distributrices d'aliments et de breuvages	12
Cafétéria <i>Relais du Gourmet</i>	12
Casse-croûte <i>Le temps d'une pause</i>	12
Boutique de cadeaux	12
Salon de coiffure	12
<i>Dossier médical</i>	<i>13</i>
Accès au dossier médical	13
Confidentialité	13
Copies du dossier médical	13
<i>Congé médical</i>	<i>14</i>
<i>Assistance et plaintes</i>	<i>15</i>
Service des relations avec la clientèle	15
Comité des usagers	15
CAAP Lanaudière	16
<i>Bénévolat</i>	<i>17</i>
<i>Fondation</i>	<i>18</i>
<i>Bottin téléphonique</i>	<i>19</i>

Mot de bienvenue

Votre rétablissement, de même que le maintien de votre santé et de votre autonomie sont nos principaux objectifs et nous consacrerons, avec vous, tous les efforts pour y arriver le plus rapidement possible.

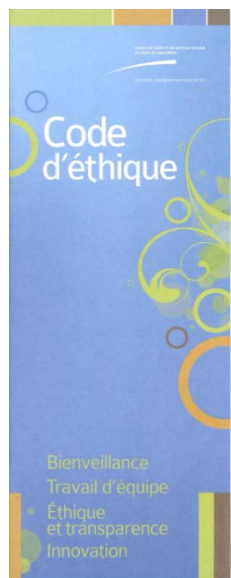
Tout au long de votre séjour, l'ensemble de nos intervenants veilleront à vous donner des soins et des services de qualité, sécuritaires, accessibles et continus, en s'efforçant de créer et de maintenir avec vous une relation courtoise dans le respect de vos droits et de vos besoins spirituels.

Ce guide a pour but de vous familiariser avec le fonctionnement de notre centre hospitalier et d'apaiser certaines de vos inquiétudes. Nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations aux intervenants de votre unité de soins. Ceux-ci se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Le CSSS du Nord de Lanaudière a pour mission de contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population de son territoire. À l'écoute de sa population et en collaboration avec ses partenaires, le CSSS veut se distinguer par ses pratiques novatrices, sa performance et le haut niveau de mobilisation de ses intervenants.

Nous vous souhaitons un bon séjour ainsi qu'un prompt rétablissement.

Code d'éthique



Le code d'éthique est un document de référence s'adressant à la clientèle et aux intervenants qui offrent des soins et services au sein du CSSS. Il présente les droits et les responsabilités des usagers, de même que les comportements attendus des intervenants œuvrant au CSSS.

Le code d'éthique est un guide permettant de nous rallier aux valeurs de bienveillance, de travail d'équipe, d'éthique et transparence et d'innovation promues par l'organisation. Il devient notre engagement moral à l'égard de notre clientèle. Des copies sont disponibles à l'entrée principale des installations du CSSS, de même que sur le site Internet.

Enseignement et stages

Des activités d'enseignement et de recherche se tiennent régulièrement au sein de notre établissement. Des stagiaires peuvent accompagner nos intervenants lorsqu'ils vous rendent visite. Nous vous remercions à l'avance de collaborer à leur apprentissage.

Vous pourriez également être sollicité afin de participer à un projet de recherche. Soyez assuré que votre décision d'y participer ou non n'affectera en rien la qualité des soins et services offerts par nos intervenants.



Sondage de satisfaction

Notre CSSS étant toujours en démarche d'amélioration continue, des sondages de satisfaction pourront vous être proposés. Vous pouvez, en tout temps, demander à l'établissement que les renseignements personnels vous concernant ne soient plus utilisés à ces fins en composant le numéro de téléphone suivant : 450 759-8498.

Vous êtes la personne qui connaissez le mieux votre état de santé. Par conséquent, il est essentiel que vous vous impliquiez dans les soins de santé que vous recevez en communiquant votre historique et les renseignements sur votre état de santé à l'équipe de soins. Posez des questions et faites répéter au besoin. Pour en apprendre davantage, n'hésitez pas à consulter le dépliant *C'est ma santé, ma sécurité*, disponible à l'entrée principale du centre hospitalier.

Carte d'assurance maladie et d'hôpital

La carte d'assurance maladie doit être présentée aux intervenants du Service d'accueil (inscription à l'urgence ou à l'admission) lors de votre arrivée au centre hospitalier afin de bien vous identifier et de vérifier votre éligibilité au régime d'assurance maladie du Québec. Elle vous sera remise immédiatement après ces vérifications. Assurez-vous de la garder précieusement ou remettez-la à un membre de votre famille afin d'éviter toute perte.

Si vous avez une carte d'hôpital, présentez-la également à votre arrivée pour vérifier vos données d'identification, tels que votre numéro de téléphone et votre adresse. Votre carte vous sera remise immédiatement ou au moment de votre congé médical si vous avez été admis par l'urgence.

Si vous n'êtes pas éligible au régime d'assurance maladie du Québec, vous devrez nous fournir des documents, tels que documents d'assurance privée, carte d'assurance maladie d'une autre province, certificat d'éligibilité produit par une instance gouvernementale ou autre; à défaut de quoi, vous serez facturé. Pour obtenir les renseignements à cet effet, présentez-vous au bureau des comptes (RC-D-02).

Assignation d'une chambre et frais de séjour

Lors de votre hospitalisation, le Service d'admission vous assignera une chambre. Il se peut toutefois que vous deviez être installé au corridor en attendant qu'elle se libère et qu'elle soit nettoyée. Soyez assuré que nous mettons tous les efforts afin que vous puissiez accéder à votre chambre le plus rapidement possible.

Afin de faciliter l'entretien de votre chambre, nous vous invitons d'ailleurs à garder le bord des fenêtres dégagé et à jeter vos déchets dans la poubelle.

À votre demande, une chambre privée ou semi-privée vous sera assignée, mais des frais s'appliqueront, si vous n'êtes pas couvert par une assurance. Nous tenterons de respecter votre préférence, mais votre choix de chambre ne pourra être garanti. L'assignation d'une chambre étant toujours déterminée en fonction de la disponibilité et du niveau de soins requis, il se peut que vous soyez transféré dans une autre chambre au cours de votre séjour.

Advenant le cas où vous deviez quitter votre chambre privée ou semi-privée afin d'être transféré vers une autre unité de soins au cours de votre hospitalisation, vous devrez tout de même payer les frais associés, sauf si vous êtes transféré dans une chambre de plus de deux lits (sans frais). En tout temps, vous pouvez faire une demande pour modifier votre choix de chambre en communiquant avec le Service d'admission.

Si vous bénéficiez d'une assurance, il est de votre responsabilité de vérifier si celle-ci couvre les frais de chambre et à concurrence de quel montant. Dans le cas où le montant couvert est inférieur au prix de la chambre, vous devrez assumer la différence.

Si vous souhaitez que le Service de la comptabilité effectue les démarches auprès de votre assureur, des frais administratifs devront d'abord être payés au bureau des comptes (RC-D-02). Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h. Si vous souhaitez effectuer vous-même vos démarches, une facture vous sera envoyée à domicile.

Si votre état de santé ne nécessite plus de soins hospitaliers, vous devez quitter l'établissement pour votre domicile. Si votre retour à domicile est compromis, vous serez dirigé vers un lieu d'hébergement temporaire ou permanent et des frais d'hébergement seront alors facturés. Pour obtenir les renseignements à cet effet, demandez l'aide de l'intervenant social assigné à votre unité de soins.

Médicaments

Les médicaments dont vous aurez besoin pendant votre hospitalisation vous seront fournis gratuitement, sauf les médicaments d'exception. Au moment de votre admission, vous devez apporter vos médicaments, y compris les vitamines, les produits naturels, les compléments alimentaires, les médicaments en vente libre et indiquer le nom de votre pharmacie. Vous devez les donner à l'infirmière ou à un représentant de la pharmacie afin qu'une liste soit élaborée. Vous pouvez également apporter vous-même la liste fournie par votre propre pharmacien pour la remettre à l'infirmière. Afin d'éviter toute erreur ou perte, nous vous suggérons de demander à vos proches de rapporter vos médicaments à votre domicile une fois la liste complétée.



Effets personnels et objets de valeur

Nous vous conseillons de ne conserver que le strict nécessaire (pyjama, pantoufles, brosse à cheveux, brosse à dent, mouchoirs, etc.), car le centre hospitalier ne peut être tenu responsable de la perte, du bris ou du vol de vos effets personnels.

Si vous devez être admis en urgence, notre Service de la sécurité peut se voir confier vos objets de valeur afin de les placer dans un coffret de sûreté. Si vous ne venez pas réclamer vos objets dans le délai prescrit, la loi stipule que le CSSS en devient dès lors propriétaire. Ce faisant, nous en ferons don à notre fondation.

Si vous quittez votre chambre, et ce, même temporairement, nous vous prions d'aviser le personnel infirmier de votre unité de soins. Ce dernier doit être en mesure de savoir à tout moment où vous vous trouvez.

Heures des repas

De façon générale, les repas sont servis vers 8 h, 12 h et 17 h. Lors de votre séjour, vous rencontrerez une technicienne en diététique afin d'élaborer vos menus en fonction des indications médicales et de votre état de santé. Assurez-vous que vos repas respectent votre diète et vos préférences. N'oubliez pas de nous aviser si vous avez des allergies alimentaires et assurez-vous que l'information soit inscrite sur votre bracelet d'hôpital et à la tête de votre lit.



Bouger pour mieux se rétablir

À moins d'avis contraire, nous vous encourageons à bouger et à effectuer des activités de vie quotidienne afin de vous rétablir rapidement. Vos proches peuvent aussi contribuer à votre rétablissement. Demandez-leur de vous laisser faire ce que vous êtes en mesure de faire en vous donnant le temps suffisant. Des gestes simples peuvent faire toute la différence, notamment :

- Prendre vos repas au fauteuil;
- Aller à la toilette et au lavabo;
- Marcher dans le corridor ou dans votre chambre;
- Bouger régulièrement vos membres (bras, jambes, pieds);
- Privilégier la position semi-assise au lit;
- Boire 6 verres d'eau par jour, sauf si restriction liquidienne;
- Porter vos lunettes et vos prothèses auditives et dentaires, le cas échéant.

Nous vous recommandons d'activer la cloche d'appel pour avoir de l'assistance. N'hésitez pas à utiliser votre canne, votre marchette ou vos béquilles si vous en ressentez le besoin afin de prévenir les chutes. En évitant de vous lever seul de votre lit ou de votre fauteuil, vous contribuez à votre sécurité.

Le repos au lit et toutes les modalités réduisant l'activité étant néfastes pour les patients âgés, notre CSSS a adopté l'approche *Focus-ainés*. Cette approche vise à prévenir le syndrome d'immobilisation. Ainsi, des mesures ont été mises en place pour favoriser la mobilisation de cette clientèle plus vulnérable. N'hésitez pas à demander la documentation concernant cette approche à l'équipe soignante.



Service des soins spirituels

Si vous avez besoin d'un soutien ou d'un accompagnement spirituel ou religieux, informez-vous auprès d'un intervenant de votre unité de soins ou communiquez directement avec le Service des soins spirituels. Vous pouvez également assister à la messe qui se déroule les dimanches à 11 h au 5-D-20 ou vous recueillir à la chapelle de l'établissement (5-C-05), ouverte tous les jours jusqu'à 21 h.

Service des loisirs



Vous avez accès au gymnase (SB-G-13) afin de vous divertir avec des jeux de tables, des appareils d'entraînement cardiovasculaire et de musculation. Si vous êtes en attente d'une place en centre d'hébergement, vous pouvez participer aux activités de groupe.

Sécurité au centre hospitalier

Des agents de sécurité sont présents dans notre établissement 24 heures sur 24 et assurent une surveillance constante.

Prévention des infections

Dans un établissement de santé, les contacts constituent un risque de transmission de microbes ou de développement des infections.

Voici quelques règles à respecter durant votre séjour :

- Lavez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolisée ou au lavabo en entrant et en sortant de votre chambre, de même qu'avant chaque repas;
- Évitez de vous rendre dans d'autres chambres;
- Avisez le personnel infirmier si vous avez la diarrhée ou si vous tousez.



Dès l'admission, un test de dépistage des bactéries résistantes est effectué auprès de chaque usager. Ceux qui sont porteurs ou qui sont transférés d'un centre à risque sont immédiatement placés en isolement. Lorsque des précautions additionnelles sont nécessaires, une affiche explicative est placée en évidence à la porte de la chambre et vous devez respecter les consignes. Si vous êtes en isolement, demandez au personnel infirmier la raison de cet isolement, informez vos proches et demandez-leur de suivre les consignes indiquées sur l'affiche à l'entrée de votre chambre.



Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer à l'intérieur de notre établissement, de même que dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'extérieur, y compris sur les balcons et les escaliers externes. Nous vous demandons de vous conformer à la loi sans quoi vous pourriez recevoir une amende variant entre 50 \$ et 300 \$ ou entre 100 \$ à 600 \$ dans le cas d'une récidive. De plus, des cendriers sont mis à votre disposition dans les endroits où il est permis de fumer. Aidez-nous à maintenir un environnement propre en y jetant vos mégots de cigarettes.

Si vous souhaitez cesser de fumer, faites une demande au Centre d'abandon du tabagisme (CAT) de votre CLSC qui vous offrira des conseils et des rencontres, au besoin.



Stationnement

Malgré le fait que le centre hospitalier dispose d'un stationnement, nous vous recommandons de vous faire accompagner par un de vos proches. Vous pouvez aussi vous informer auprès de votre municipalité pour connaître les divers organismes de la région offrant un service d'accompagnement.

Pour bénéficier d'un tarif réduit pour vous ou vos proches durant votre séjour, informez-vous des modalités au Service de la sécurité (SB-E-02).

Pour payer votre billet de stationnement, dirigez-vous au guichet situé à l'entrée des cliniques externes (SB-F-2) ou à la guérite du stationnement à votre sortie.

Horaire des visites

Les visites sont autorisées tous les jours, de 13 h 30 à 15 h, de même qu'en soirée de 19 h à 20 h 30. Un maximum de deux visiteurs par usager est autorisé. Aucun enfant de moins de 12 ans n'est autorisé. Certaines particularités peuvent s'appliquer. Informez-vous auprès des intervenants.

Il est de votre devoir et de votre responsabilité de respecter les mesures d'hygiène émises par le CSSS, telles que le lavage des mains ou l'utilisation de solution hydro-alcoolisée en arrivant et en quittant le centre hospitalier. Des distributeurs sont disponibles aux différentes entrées ainsi que des masques si vous avez de la fièvre, des éternuements ou de la toux. Le masque doit couvrir le nez et la bouche et être porté tant et aussi longtemps que vous êtes au centre hospitalier. Il faut le changer toutes les heures ou lorsqu'il devient humide. N'hésitez pas à demander aux intervenants et à vos visiteurs de respecter les règles d'hygiène.

Services à votre disposition

Location d'un écran multimédia

Un écran multimédia offrant une gamme de divertissements (télé numérique, Internet, films sur demande, jeux, etc.) est disponible à votre chevet. Si vous souhaitez vous procurer le service, informez-vous auprès d'un intervenant de votre unité de soins.

Guichet automatique

Un guichet automatique Desjardins est disponible au centre hospitalier près de la cafétéria (SB-D-25).

Machines distributrices d'aliments et de breuvages

Plusieurs machines distributrices sont disponibles au centre hospitalier près de la cafétéria (SB-D-12), du casse-croûte (RC-A-0A) et à plusieurs unités de soins.

Cafétéria Relais du Gourmet

La cafétéria (SB-D-12) est ouverte tous les jours de 6 h 45 à 20 h 45. Des repas variés à bas prix sont disponibles, de même que des produits congelés prêts à emporter.

Casse-croûte Le temps d'une pause

Le casse-croûte (RC-A-0A) est ouvert de 8 h à 15 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Des sandwichs, des viennoiseries et des breuvages y sont offerts.

Boutique de cadeaux

Notre équipe de bénévoles saura vous accueillir à notre boutique de cadeaux près de l'entrée principale (RC-A-48) à tous les jours. Vous y trouverez cadeaux, revues, journaux et comptoir Loto-Québec. Tous les profits amassés sont remis à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

Salon de coiffure

Vous pouvez obtenir les services d'une coiffeuse à votre chambre les mardis ou sur rendez-vous au salon de coiffure (6-B-631) les jeudis et vendredis.

Accès au dossier médical

Au cours de votre hospitalisation, vous pouvez faire une demande d'accès à votre dossier médical au chef de votre unité de soins ou à son assistant. Dans tous les autres cas, vous devez formuler une demande écrite au Service des archives (RC-A-30) pour accéder à votre dossier. La consultation du dossier devra se faire obligatoirement en présence d'une personne désignée, et ce, dans un délai raisonnable.



Confidentialité

Votre dossier médical est confidentiel et nul ne peut y avoir accès, si ce n'est qu'avec votre consentement (14 ans ou plus), à moins qu'il n'y soit autorisé par la loi.

Copies du dossier médical

Sur demande, des copies pourront être fournies et des frais seront exigés.

Congé médical



Le congé médical est donné lorsque votre état de santé permet votre retour à domicile ou votre intégration dans un centre d'hébergement, une ressource intermédiaire ou de type familial afin d'y recevoir les services requis.

Dans la mesure du possible, votre congé médical vous sera annoncé la veille. Avisez un proche de venir vous chercher avant 11 heures le lendemain matin. Si votre départ vous est annoncé le jour même, vous devrez avoir quitté dans les deux heures suivant l'annonce de votre congé. Si vous n'êtes pas en mesure de retourner à votre domicile par vos

propres moyens, informez-vous des dispositions à prendre. Il ne revient pas à l'établissement d'assumer les frais de transport pour votre retour.

Avant de quitter, assurez-vous d'avoir en votre possession vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital, effets personnels et objets de valeur laissés au coffret de sécurité, médicaments, prescriptions médicales et l'information relative aux effets secondaires. De même, assurez-vous d'avoir reçu les consignes relatives à votre alimentation, vos activités (travail, école, exercice physique, conduite automobile, etc.), aux traitements à suivre une fois à votre domicile ainsi que les documents nécessaires pour vos prochains rendez-vous. Nous vous recommandons d'être assisté par un proche qui pourra poser les questions auxquelles vous n'auriez peut-être pas pensé.



Informez-vous des douleurs et des signes qui peuvent être anormaux et de la marche à suivre si ces symptômes surviennent. Ayez toujours à l'esprit de communiquer avec Info-Santé au 811.

Si votre état de santé requiert des soins à domicile ou des services en CLSC après votre hospitalisation, une infirmière de liaison fera des démarches auprès de votre CLSC. Si vous ne recevez pas d'appel dans les premiers jours suivant votre retour, communiquez avec votre CLSC pour vous assurer que la demande a été acheminée.

Assistance et plaintes



La qualité des soins et la sécurité des services sont une priorité pour nous. Si vous êtes insatisfait des soins et des services rendus, avisez le chef de votre unité de soins ou son représentant, qui tentera de répondre à vos besoins.

Si vous désirez être informé sur vos droits et que vous avez besoin d'accompagnement, des ressources sont disponibles via les services suivants :

Service des relations avec la clientèle

Si en dépit de vos démarches vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez joindre la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services qui est responsable de :

- Traiter les plaintes des usagers;
- Prêter assistance ou s'assurer que l'utilisateur est assisté pour la formulation de sa plainte;
- Assister l'utilisateur dans ses démarches;
- Informer l'utilisateur sur ses droits et ses obligations.

Comité des usagers

Le comité des usagers est mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour défendre vos droits et vous représenter auprès des différentes instances de l'établissement. Les membres du comité ont à cœur les droits et les intérêts personnels et collectifs des usagers. Ils font valoir des points d'amélioration de la qualité des services et ils évaluent si vous êtes satisfaits des services que vous recevez. Ils sont là pour vous écouter, vous informer et vous assister dans toute démarche relative à l'un des services, y compris lorsque vous désirez porter plainte. Une personne compétente et discrète sera là pour vous accompagner tout au long de vos démarches, lesquelles demeureront confidentielles. N'hésitez pas à entrer en communication avec le comité, car le comité veut connaître votre expérience en tant qu'utilisateur des services. Il est là pour vous.



CAAP Lanaudière



Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) Lanaudière est un organisme communautaire régional autonome mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour assister et accompagner les usagers qui désirent porter plainte auprès d'un établissement de santé et de services sociaux ou d'une agence de la santé et des services sociaux. Tout au long des démarches entreprises pour porter plainte, l'usager peut compter sur la présence et l'appui du conseiller assigné du CAAP. Pour plus d'information sur l'organisme, vous pouvez composer le 1 800 882-5622 ou visiter le site Internet : caaplanaudiere.com



Le centre hospitalier compte plus de 125 bénévoles dynamiques qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de notre clientèle, de concert avec nos équipes de soins. Ils aident nos usagers, en l'absence de proches, en les accompagnant au casse-croûte et à la messe, en poussant leur fauteuil roulant pour une promenade à l'extérieur, ou tout simplement en leur tenant compagnie.

Si vous avez de l'enthousiasme à revendre, de la bonne humeur à partager et que vous voulez faire plaisir tout en vous faisant plaisir, rendez-vous au secrétariat du Service des bénévoles (6-C-14) pour connaître la procédure afin de vous joindre à notre équipe.

Il est également possible de faire du bénévolat dans les centres d'hébergement du CSSS. Informez-vous auprès du chef des services à la clientèle pour connaître la procédure.





**Fondation pour la Santé
du Nord de Lanaudière**

La Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière a pour mission de contribuer à améliorer la qualité de vie, les soins et les services offerts dans les installations du CSSS du Nord de Lanaudière. Elle procède à l'achat d'équipements destinés à favoriser le développement et elle contribue à l'amélioration des soins et des services qui y sont offerts.

Pour remplir sa mission, la fondation met en place des campagnes de financement annuelles, de même que des activités de financement. Elle a le désir profond d'avoir un effet de levier sur les projets engendrés par le CSSS du Nord de Lanaudière.

Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez vous rendre au RC-A-60, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30, ou visiter le site Internet : votrefondation.org

**Nous avons
notre fondation
à cœur!**



Bottin téléphonique



Vous avez accès à un téléphone dans votre chambre, mais nous vous demandons de restreindre vos appels entre 22 heures et 7 heures afin de respecter le repos des autres personnes hospitalisées.

Pour faire un appel interurbain, composez le « 0 » et la téléphoniste vous aidera dans votre démarche. Le centre hospitalier ne défraie aucun coût d'interurbain.

Pour joindre les services suivants, vous devez uniquement composer le poste téléphonique.

Services au centre hospitalier	Poste
Renseignements généraux	0
Admission	2280
Archives médicales	2070
Boutique de cadeaux	2311
Cliniques externes	2900
Comité des usagers	2557
Fondation	2721
Frais de séjour	2548
Location d'un écran multimédia	2800
Salon de coiffure	2351
Service de la sécurité	2371
Service des bénévoles	2310
Service des loisirs	2369
Service des relations avec la clientèle	2525
Service des soins spirituels	2012
Stationnement	2338

Pour faire un appel à l'externe, vous devez composer le « 7 », suivi de l'indicatif régional et du numéro de téléphone.

Services externes au centre hospitalier	Téléphone
CAAP Lanaudière	1 800 882-5622
Info-Santé / Info-Social	811
Sondage de la satisfaction	450 759-8498

CLSC sur le territoire	Téléphone
CLSC de Berthier	450 836-7011
CLSC de Chertsey	450 882-2488
CLSC de Joliette	450 755-2111
CLSC de Lavaltrie	450 586-1020
CLSC de Saint-Donat	819 424-1511
CLSC de Saint-Esprit	450 839-3676
CLSC de Saint-Gabriel	450 835-4707
CLSC de Saint-Jean-de-Matha	450 886-3861
CLSC de Saint-Michel-des-Saints	450 833-6334



CSSS du Nord de Lanaudière
Centre administratif
1000, boulevard Sainte-Anne
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J2
450 759-8222
csssnl.qc.ca